

UNE DÉFENSE
DU
SECRET DE LA SALETTE

par

JEAN-BAPTISTE WILFRID
PRO MANUSCRIPTO 1946

sed verbum Dei non est alligatum
mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée.
(II Tim. 12-19)

Avec le *Secret* publié en annexe

Nouvelle édition

Éditions Saint-Remi
– 2010 –



Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

PREAMBULE¹

Un groupe d'amis de la Salette a cru devoir, en cette année centenaire de la divine Apparition, préparer une défense de ce Message si généralement ignoré, déformé ou combattu par beaucoup de catholiques.

Ils savent que les Larmes de Marie à la Salette ont une explication infiniment plus étendue et plus auguste que celle qui en a été donnée par la piété, même ardente, de catholiques trop invertis du mystère de ces Larmes.

Et il leur a semblé que ce Centenaire d'un Message, qui ouvre en quelque sorte la série des grandes Apparitions mariales modernes, devrait être à la fois la fin d'une tragique méconnaissance de ces Larmes et l'aurore d'une Réparation dont la Consécration du Genre Humain au Cœur Immaculé de Marie est peut-être le préambule.

La Très Sainte Vierge pleurait à la Salette, sans doute parce qu'Elle voyait le triste sort qui serait fait à son maternel avertissement. Elle le voyait repoussé ; repoussé moins par « son peuple » que par quelques-uns de ses prêtres, « ministres de son Fils ». Et Elle se voyait dès lors impuissante à retenir le Bras de ce Fils, Bras devenu trop pesant à cause d'eux.

Par eux, le message de miséricorde devenait un message de justice dont toute la terre, sous nos yeux, porte la blessure. Et au delà de cette ruine de la nature et de la chair, Elle voyait la ruine des âmes, l'endurcissement des cœurs : « On n'entendra que bruits d'armes et que blasphèmes ! »

Ah ! comme on comprend ces Larmes ; comme elles sont lumineuses !

¹ C'est à dessein et pour distinguer ce message du reste du Discours, que nous emploierons l'expression « SECRET » de la Salette au cours de cette étude, quoiqu'il n'ait été secret, d'ordre de la Mère de Dieu, que jusqu'en 1858, l'année de Lourdes. L'expression « Secret de la Salette » est d'ailleurs d'usage courant, pour ce motif, malgré sa prospection.

Ces amis de la Salette se proposent de montrer et de prouver, par un nombre important de témoignages de premier plan, que, contrairement à ce qui est affirmé trop souvent, le « Secret de la Salette », pièce capitale du Message, n'a jamais été réellement désapprouvé, bien au contraire.

Ils veulent apporter cette preuve en un temps où l'impuissance des hommes à faire régner une paix véritable est manifeste, impuissance qui vient, en grande partie, du rejet du message de miséricorde que la Très Sainte Vierge en pleurs avait demandé de *faire passer à tout son peuple*, et que leur obstination risque de transformer, une fois de plus, en message de justice.

En sorte que l'acte qu'ils veulent accomplir est un retour à l'obéissance par laquelle ils escomptent la levée de l'hypothèque qui stérilise par avance toutes les œuvres et toutes les prières des catholiques en faveur d'une paix que Dieu ne peut accorder à une Société qui repousse les Larmes de sa Mère.

« *Parle, commande, règne...* ».

« *Venez et sauvez-nous...* ».

Tels sont les cantiques que nous aimons à chanter.

Mais convient-il, après cela, de repousser la volonté nettement exprimée de Marie venant en vue de nous *sauver* !

Convient-il, après cela, de résister à Dieu qui nous envoie sa Mère pour nous *parler* en son nom, pour instituer son *Règne* sur la terre !

Que telle soit bien, cependant, notre duplicité, un très bref résumé de notre histoire contemporaine suffit à le montrer.

Nous consacrons, dans notre étude, quelques pages montrant les relations de cause à effet entre le Message de la Salette et la guerre de 1870 dont le Siègne de Paris, *le 19 septembre*, nous invite, par sa date même, à reconnaître le signe.

Mais l'épreuve avait servi, la Très Sainte Vierge, à Pontmain, intervint, et la France (*Gallia pœnitens et devota*), se rappela la promesse de 1689. L'Assemblée Nationale, en 1873, décréta « d'utilité publique » la construction de la Basilique du Sacré-Cœur. Tout pouvait, alors, être sauvé !

Mais bientôt, en 1880, la France donna le signal de la guerre au Secret de la Salette, comme on en verra le récit dans notre étude. Aussitôt, dès 1881, la persécution religieuse commençait, les premières congrégations religieuses étaient exilées, et tout le cortège des lois laïques devait suivre pour aboutir aux projets actuels de la suppression de l'enseignement religieux à tous les degrés. Et cette guerre n'était, elle-même, que la conséquence d'une politique intérieure allant régulièrement toujours de plus en plus à gauche, en dépit de prières intenses, mais toujours stériles, en vue de « bonnes élections »...

A ce recul des lois et des assemblées, se configure celui des Français eux-mêmes.

La guerre de 1870 avait été comprise, par le pays, comme un fléau, et un profond réveil du sentiment religieux suivit, hélas bien vite contrarié par le nouveau personnel politique.

Le coup de tocsin d'Août 1914 réussit à remplir les églises pendant plusieurs mois ; on se confessait, sur les bancs, dans les rues, dans les cours des casernes.

Mais 1939 ne vit plus rien de semblable. La consigne de religieux libéraux était de nier la guerre punitive ; on était loin du *Gallia pœnitens*... de 70, et loin, du même coup, du repentir !

Les prières n'ont pas manqué, d'autre part, pour conjurer les guerres !

Un pèlerinage pour la paix se terminait, à Lourdes, en 1914, juste au moment où éclatait la guerre. Un autre, également pour la paix, se clôturait, à Lourdes encore, en 1939, dans les mêmes conditions, et les évêques de France faisaient le vœu solennel d'y construire une basilique en actions de grâces si elle était évitée ; un Congrès Eucharistique venait de se terminer à Alger pour la paix ; un autre se préparait, dans ce même but à Nice. Au même moment, devait avoir lieu, à Rome, un pèlerinage international d'action catholique de la J.O.C. pour la paix toujours ; pour la paix encore avait été effectué l'exceptionnel triduum de messes à Lourdes, deux ans auparavant, et partout, en France et à l'étranger, les prières et les supplications montaient vers le Ciel pour la paix.

Enfin, la manifestation du stade de Colombes, celle de Vézelay et d'autres forment un ensemble de prières qui ne peuvent être perdues pour les individus, mais qui restent jusqu'ici sans résultat pour l'objet qui les a suscitées.

De toute évidence, le Ciel est resté sourd à ces prières comme il reste sourd aujourd'hui aux supplications pour une paix véritable.

Or cette longue suite de malheurs, dont nul ne pouvait avoir l'idée il y a cent ans, était annoncée par ce Message de Marie qui avait pour but de les éviter, et Mélanie, éclairée par sa Vue, en avait prophétisé l'accomplissement dont elle nous donnait le motif avec insistance : le rejet du divin Secret. On peut mesurer par là la faute de ceux qui en ont organisé l'étouffement.

Et de quelles craintes ne doit-on pas envisager l'avenir, quand, à l'occasion du Centenaire, on a vu redoubler, de la part des gardiens mêmes du Sanctuaire, les attaques qui ont déclenché la guerre au Royaume de Marie !

Si donc notre désobéissance sur ce point capital a été à l'origine de tous nos maux, n'est-ce pas par le retour à l'obéissance que nous pourrions espérer le pardon de notre orgueil et notre réconciliation avec Dieu.

Il nous reste à montrer que *le Secret de la Salette* est bien l'authentique Parole de Marie ; que notre Reine a expressément commandé de la *faire passer à tout son peuple*, et que l'Église a toujours reconnu le divin Message en dépit de quelques personnalités ecclésiastiques qui ont voulu faire croire le contraire.

Notre étude a pour but de mettre fin à l'intolérable scandale de ceux qui ont osé dire que l'Église a « désapprouvé » ou « condamné » le Secret.

Leur mensonge est du même ordre que celui qui assimile à l'Église ces autres ecclésiastiques du XV^e siècle, et qui l'accusent d'avoir brûlé Jeanne d'Arc.

Il appartient aux amis de la vérité de mettre fin à un tel scandale ; c'est ce que se propose notre étude.

On trouvera enfin, dans ces pages, des motifs inédits et convaincants pour reconnaître l'origine divine du Secret grâce aux assauts récents de ses adversaires qui ont apporté, sans le vouloir, mais providentiellement, de précieux matériaux à notre plaidoyer.

19 Septembre 1946.

TOMBEAU DE MELANIE CALVAT
ÉLEVÉ AU CENTRE DE L'ÉGLISE
DE
L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Cette église a été construite sur l'emplacement de la maison mortuaire de la sainte Bergère au Monte Calvario d'Altamura (Italie)



TRADUCTION DE L'ÉPITAPHE :

« Ici, dans le saint temple de Dieu, reposent, dans la paix, les restes de l'humble Bergère de la Salette, Mélanie Calvat. Née à Corps (au pays de France) le 7 novembre 1831, elle est décédée en odeur de sainteté à Altamura, le 14 décembre 1904. Sa vie ne fût que travaux et afflictions.

Avec toute l'affection filiale de leur cœur, ici, les FILLES DU DIVIN ZELE DU CŒUR DE JESUS veillent pieusement Mélanie qui est leur sage COFONDATRICE.

Dans ton éternelle paix, ô âme privilégiée, toujours t'invoqueront et te prieront tes chères filles et sœurs en Jésus et Marie !

LE SECRET DE LA SALETTE A-T-IL ÉTÉ CONDAMNÉ PAR L'ÉGLISE ?

RÉPONSE A LA « FICHE SALETTINE N° 5 »
ET A QUELQUES AUTRES QUI L'AFFIRMENT¹

Quiconque aime la vérité déteste l'erreur. Mais cette détestation de l'erreur est la pierre de touche à laquelle se reconnaît l'amour de la vérité. Si vous n'aimez pas la vérité, vous pouvez dire que vous l'aimez et même le faire croire ; mais soyez sûr qu'en ce cas vous manquerez d'horreur pour ce qui est faux et, à ce signe, on reconnaîtra que vous n'aimez pas la vérité.

Ernest HELLO.

Il existe un opuscule faisant une vive lumière sur l'Apparition de la Salette, intégralement rapportée par la Voyante, Mélanie Calvat, qui a employé sa vie entière à faire passer son Message « à tout le peuple de Marie », comme elle en avait reçu l'ordre.

Elle n'a *jamais varié* dans son affirmation d'un Message comprenant différentes parties qu'elle a publiées, chacune au temps marqué.

Ce Message se compose du Discours public, du Secret (lequel ne devait rester secret que jusqu'à une date déterminée), et de la Règle d'un Ordre nouveau.

Cet opuscule porte l'*Imprimatur*, donné à Rome par le R.P. Lepidi, O.P., Maître du Sacré-Palais, Assistant Perpétuel de la Congrégation de l'Index, et cet *Imprimatur* est renforcé par un autographe du Maître du Sacré-Palais : « Ces pages ont été écrites pour la pure vérité ».

Cette précieuse publication fait connaître les hautes approba-

¹ A la « Documentation catholique » entre autres, et à tous ceux qui, comme elle, l'ont reproduite ou s'en sont inspirés. A tous ceux, qui, d'une façon plus générale, répètent sans l'avoir jamais vérifiée, l'affirmation des opposants. A tout le chœur des ouvriers de dernière heure, enfin, clercs ou laïcs, qui ont construit le savant échafaudage dont on verra plus loin l'exposé. (Annexe II)

tions dont a été revêtu le Message *intégral* de Mélanie, *Secret compris*, approbations de Princes de l'Église et d'évêques morts en odeur de sainteté, approbations données en outre par deux Papes, comme il sera dit plus loin.

Cette brochure montre nettement la fidélité de la Messagère, ainsi que son immense portée, soulignée d'ailleurs par les événements présents qui le réalisent dans la lettre et dans l'esprit.

I. — SEMEURS D'IVRAIE

La lumière sur la Salette ne devait pourtant pas encore être définitive.

Faut-il s'en étonner ?

Cela serait méconnaître la ruse du Malin. Il va inspirer un auteur obscur, qui, sous prétexte de zèle marial, va imaginer d'insérer, dans l'opuscule du P. Lepidi, plusieurs pages imprimées, d'un vitriol de son crû, et faire ainsi condamner l'ensemble de l'ouvrage approuvé par le Maître du Sacré-Palais, mais augmenté de son libelle injurieux.

Oh ! certes, il a fallu des ennemis dans la place. Il aurait été élémentaire et aisé de faire la discrimination, de condamner l'adjonction en respectant l'original approuvé. Mais l'Ennemi ne pouvait manquer de saisir l'occasion d'un écrasement qu'il croyait définitif du Message abhorré, en faisant croire à la condamnation du lumineux opuscule qui le justifiait.

II. — DISTINCTION « SUBTILE » (! !)... ENTRE LA LUMIÈRE ET LES TENEBRES

« La fiche salettine n° 5 » parle de « DISTINCTIONS SUBTILES ENTRE LE SECRET ET CERTAINES DIATRIBES VENIMEUSES CONTENUES DANS LA BROCHURE CONDAMNÉE ».

« CONTENUES ». Voilà bien l'aveu que la brochure condamnée est celle qui *contient* le pamphlet injurieux. Car il y a bien *deux bro-*

chures, l'une approuvée par le P. Lepidi, et l'autre qui est l'œuvre d'un faussaire ayant acheté une faible partie de l'édition authentique pour y encoller son œuvre clandestine. (Lettre à M. l'abbé Z., signée Mariavé, du 2 février 23) en cherchant à la couvrir du titre de la brochure approuvée le 6/6/22.

Sans même attendre la condamnation du 9/5/23, l'Éditeur poursuivit immédiatement le Dr Grémillon (Mariavé) et exigea de lui le retrait des brochures falsifiées.

Il n'y a pas de « subtilité » quand on procède à l'indispensable restitution des deux paternités, grossièrement et intentionnellement confondues, la première seule, ayant reçu l'approbation de l'Église, la seconde, méritant le blâme.

Donc la brochure intitulée :

L'Apparition de la Très Sainte Vierge
sur la Montagne de la Salette
le samedi 19 septembre 1846 ;
simple réimpression du texte intégral publié
par Mélanie
avec l'Imprimatur de Sa Gr. Mgr Sauveur Louis, Cte Zola
Evêque de Lecce, en 1879,
suivi de quelques pièces justificatives.
Le Tout publié avec l'Imprimatur du R.P. Lepidi, O.P.,
Maître du Sacré-Palais, Assistant Perpétuel de la
Congrégation de l'Index
Délivré à Rome le 6 juin 1922
(Société Saint-Augustin, Paris-ROME-Bruges)

et non augmentée de la « diatribe venimeuse », frauduleusement ajoutée après coup à *l'insu des auteurs*, conserve toute l'autorité que lui confère la haute approbation du Maître du Sacré-Palais, en dépit de la confusion que risque de faire la « fiche salettine n° 5 ».

Nous produirons en temps utile, si cela est nécessaire, d'authentiques témoignages par lesquels on verra que l'autorité des « pages écrites pour la pure vérité » reste entière après la mise à l'index, en 1923, de la brochure falsifiée.

Ajoutons que des personnes de bonne foi ont pu être trompées par ces manœuvres, le texte de condamnation du décret de

1923 s'étant abstenu de citer le titre entier de la brochure visée, supprimant le *Tout avec l'imprimatur du R.P. Lepidi, Maître du Sacré-Palais...* puisque la brochure dénoncée au Saint-Office contenait précisément une addition étrangère à ce « TOUT ».

La confusion s'est augmentée encore, le catalogue de l'Index s'étant borné à citer :

« *La Salette. - L'apparition de la Très Sainte Vierge, décret du 9/3/23* », procédé bibliographique inadmissible, faute grave par omission, pouvant faire croire que le Fait même de l'Apparition était condamné. (Toute référence bibliographique se doit de citer intégralement toutes les caractéristiques d'un ouvrage : titre complet, lieu et année de l'édition, nombre de pages, etc...)

Que tout ami de la vérité, désormais fixé sur la valeur et l'intérêt de la précieuse brochure, ne manque pas d'en faire son trésor et de la faire connaître autour de lui.

III. – POURQUOI CETTE HAINE CONTRE LE SECRET ?

Quant au motif d'implacable hostilité contre le Secret, il réside principalement, on le sait, dans les reproches qu'il contient à l'adresse d'un certain clergé, simple réédition de la haine du Sanhédrin qui conduisit Jésus au Calvaire. Et si les Juifs ne purent supporter que le Sauveur fustige les « sépulcres blanchis », il ne peut être toléré, *à fortiori*, que la Reine du Clergé, paraissant à la Salette (de *sales*, sel) s'adresse au « Sel de la Terre », et lui laisse entendre que son affadissement est la cause principale de la décomposition de la pâte !

On ne prétend pas, dans ces quelques pages, épuiser l'explication de la lutte contre le Secret. Il est des motifs très supérieurs à ceux-ci, dont nous donnerons un aperçu plus loin (Annexe VI). Mais il suffit de savoir que Celle que l'Église qualifie de *Trône de la Sagesse* avait expressément demandé que le divin Message fût « passé à tout son peuple ».

IV. – ARGUMENTS ET PERSONNEL DE L'OPPOSITION

Il faut le dire tout de suite. Parmi les principaux ennemis du Secret de Mélanie sont les Pères mêmes de la Salette, ou, du moins, quelques-uns d'entre eux, ceux, hélas, qui ont la parole !

Les temps actuels nous ont appris à ne plus nous étonner de rien. Refoulons donc bien vite la tristesse d'une telle constatation, et résumons fidèlement leurs principaux arguments, nous bornant, pour commencer, à retenir ceux qu'ils formulent contre la brochure du P. Lepidi. Et ensuite, ces arguments réduits à néant, le travail approuvé par le Maître du Sacré-Palais subsistant, il suffira de le lire pour avoir sur l'ensemble de l'affaire *tout ce qu'il faut pour connaître l'essentiel de la question.*

V. – LES « IMPRIMATUR » : CHIFFONS DE PAPIER

Voici donc un libelle émané de la Salette (fiche salettine n° 5) par lequel on apprend, in fine, que :

« ROME A NETTEMENT DÉSAPROUVÉ LES PUBLICATIONS (DU SECRET) AYANT PARU, REVÊTUES OU NON D'UN « IMPRIMATUR »...

Or, en fait :

1° Il y a eu une première édition du Secret en 1873 avec approbation de l'Archevêque de Naples, dont l'ordre des parties diffère de celui publié définitivement en 1879, mais qui comporte la substance de tout ce que ce dernier apportera plus tard.

2° Il y a l'Imprimatur de 1879, par Mgr Zola, au texte complet de l'Apparition, Secret compris. Ces imprimatur n'ont *jamais* été retirés ; ces brochures n'ont jamais été condamnées.

3° Il y a eu l'Imprimatur donné en 1922 par le P. Lepidi dans la brochure susdite. Cette brochure a été l'objet de l'avanie en question, et par là l'objet de la condamnation de 1923. Mais cette condamnation, on l'a vu, tombe d'elle-même, la haute autorisation subsistant, pour l'édition authentique où les feuillets frauduleusement imprimés *à l'insu des auteurs* n'ont pas été insérés.

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	3
LE SECRET DE LA SALETTE A-T-IL ÉTÉ CONDAMNÉ PAR L'ÉGLISE ?.....	9
I. – SEMEURS D'IVRAIE	10
II. – DISTINCTION « SUBTILE » (! !)... ENTRE LA LUMIÈRE ET LES TENEBRES	10
III. – POURQUOI CETTE HAINE CONTRE LE SECRET ?	12
IV. – ARGUMENTS ET PERSONNEL DE L'OPPOSITION	13
V. – LES « <i>IMPRIMATUR</i> » : CHIFFONS DE PAPIER.....	13
VI. – OU ROME ET L'ÉGLISE DEVIENNENT DE COMPLAISANTES ENTITES..	14
VII. – DESIRS ET REALITES	16
VIII. – L'ÉGLISE VIVANTE <i>APPROUVE LE SECRET</i>	18
IX. – LE DILEMME DES PERES.....	19
X. – L'HYSTÉRIE, CLEF DU MYSTÈRE	21
XI. – APPARENTES CONTRADICTIONS.....	23
XII. – SAINTÈTE DE MELANIE	26
XIII. – APRES LES IMPRIMATUR DE L'ÉGLISE VOICI, HELAS, LES IMPRIMATUR DU CIEL.....	28
QUI LEGIT INTELLIGAT	30
ANNEXE I : DEUX PORTRAITS DE MÉLANIE	31
CONCLUSION.....	36
ANNEXE II : UN ÉCHAFAUDAGE BRANLANT AU SERVICE DE L'IMPOSTURE	37
LA MISSION DE MELANIE TERMINÉE EN 1851 ?.....	40
MELANIE ET LES « ILLUMINÉS »	42
LEON BLOY, MELANIE ET LE CHŒUR.....	43
ANNEXE III : "<i>LES ANNALES DE LA SALETTE</i>" autrefois et aujourd'hui.....	46
ANNEXE IV : LES SECRETS DE LA SALETTE.....	49
ANNEXE V : UNE CONFIRMATION DU SECRET	53
ANNEXE VI : UN ESSAI D'EXPLICATION DE LA GUERRE AU SECRET DE LA SALETTE	57
ANNEXE VII : POUR L'INTELLIGENCE DU SECRET	60
PRIÈRE A LA SAINTE TRINITÉ	62
LE SECRET DE MÉLANIE.....	63